

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant d'un montant égal les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seul les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

I - BUDGET PRINCIPAL -

1 - Investissement -

Les acquisitions et travaux pour l'écoulement des eaux pluviales sont à la charge du budget principal, directement inscrits et réalisés dans ce budget. Concernant l'acquisition (52 kF) d'une parcelle de terrain pour un bassin de rétention rue du Mont Blanc à Saint Priest, la dépense pourrait être financée à partir des crédits prévus pour les travaux (compte 231 582) dans l'opération des eaux pluviales (0124) et affectés au compte d'acquisition (211 100) (renvoi n° 1).

La Communauté urbaine assure, en mandat, la réalisation de travaux d'éclairage public et d'espaces extérieurs pour le compte des communes. Des aménagements dans le cadre du réseau intermédiaire et du développement social urbain nécessitent, pour plusieurs opérations, le transfert de crédits ouverts au compte 23 sur les chapitres correspondants 45. L'ensemble de ces mouvements représente 5,13 MF. Il s'agit d'abonder les lignes pour :

- l'axe T 1 à Vaulx en Velin : 0,30 MF,
- le DSU de Vaulx en Velin pour le secteur Grolières : 0,04 MF,
- le traitement du square Bonneval qui figure dans le DSU Parilly à Bron : 0,035 MF,
- les travaux effectués dans le quartier Lénine sud à Vénissieux : 2,22 MF et pour la sécurisation des parcs de stationnement (1,67 MF),
- les aménagements paysagers de la cité Langlet-Santy à Lyon 8° : 0,43 MF,
- les interventions pour la gestion de proximité à la Duchère à Lyon 9° : 0,46 MF.

Les crédits correspondants sont prélevés sur les opérations DSU de Saint Fons Arsenal (- 2,35 MF), Meyzieu les Plantées (- 0,18 MF) à Lyon 9° la Duchère (- 0,46 MF) et Saint Priest DSU Bel Air (- 1,10 MF) (renvoi n° 2).

Cette année, l'essentiel des frais engagés pour le pôle de développement du quartier de l'Industrie à Lyon 9° concerne le lancement d'études opérationnelles. Le compte correspondant n'étant pas crédité (203 100), 0,90 MF peuvent être transférés à partir de la ligne de dépenses ouverte pour les travaux du site (renvoi n° 3).

Des ajustements entre les comptes d'immobilisation 21 et 23 vous sont également proposés au renvoi n° 4 pour un montant global de 3,74 MF. Ils affectent des crédits sur des opérations d'urbanisme, de DSU et de voirie individualisée (renvoi n° 4).

Des écritures vous sont encore soumises pour enregistrer la cession, à titre gratuit, au bénéfice de la Communauté, de terrains remis par la SNC Vallon des Prés (0,031 MF) à Sainte Foy lès Lyon, dans le cadre du PAE vallon des Prés et par la SA Seguin Daval pour les tènements à Saint Priest dans le périmètre du PAE Mi-Plaine (0,081 MF).

D'autres écritures foncières pour des échanges vous sont présentées, en point particulier, pour des terrains et équipements de voirie d'une valeur de 11,77 MF correspondant à l'apport de la SNC Champ Dolin, également dans le PAE Mi-Plaine à Saint Priest (renvoi n° 5).

Il est aussi opportun de prévoir la régularisation d'une avance de trésorerie versée à hauteur de 0,78 MF dans le cadre du mandat de travaux du DSU Velette 2 à Rillieux la Pape. Les inscriptions correspondantes sont proposées en recettes et en dépenses, pour le même montant (renvoi n° 6).

En recettes d'investissement, une inscription de 0,24 MF doit être prévue, pour la régularisation d'une notification de versement pour le dépassement du plafond légal de densité. La contrepartie de cette nouvelle ligne peut être affectée en dépenses imprévues (renvoi n° 7).

Les dernières propositions de décisions modificatives concourent à la régularisation d'écritures, mandats et titres, émis sur des exercices antérieurs. Elles représentent une augmentation de 0,15 MF en dépenses comme en recettes (renvoi n° 8).

L'ensemble des inscriptions qui vous sont soumises, y compris dans le point particulier, aboutit à augmenter la section d'investissement de 7,631 MF.

Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 1			
compte 231 582	- 52 560,00		
compte 211 100	+ 52 560,00		
fonction 811			
opération 0124			
renvoi n° 2			
compte 231 510	- 300 000,00		
compte 458 154	+ 300 000,00		
fonction 822			
opération 0035			
réseau intermédiaire			
compte 231 510	- 74 540,80		
fonction 824			
opération 0053			
Meyzieu les Plantées			
compte 458 126	+ 39 556,80		
fonction 821			
opération 0060			
Vaulx en Velin DSU			
compte 458 120	+ 34 984,00		
fonction 824			
opération 0046			
Bron DSU Parilly			
compte 231 510	- 2 350 000,00		
fonction 824			
opération 0057			
Saint Fons DSU			
l'Arsenal			

compte 231 510 fonction 824 opération 0059 Saint Priest DSU Bel Air	- 1 100 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0053 Meyzieu DSU les Plantées	- 102 182,00		
compte 231 510 compte 458 158 fonction 824 opération 0061 Vénissieux DSU	- 468 000,00 + 1 670 182,00		
compte 458 128 fonction 824 opération 0061 Vénissieux DSU	+ 2 220 000,00		
compte 231 510 compte 458 156 fonction 824 opération 0267 Lyon 8° DSU Langlet Santy	- 300 000,00 + 430 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0052 Lyon 9° DSU la Duchère	- 455 000,00		
compte 458 157 fonction 824 opération 0452 gestion de proximité dans les DSU	+ 455 000,00		
renvoi n° 3			
compte 231 510 compte 203 100 fonction 824 opération 0305 Lyon 9° quartier de l'Industrie	- 900 000,00 + 900 000,00		
renvoi n° 4			
compte 231 510 fonction 824 opération 0052 Lyon 9° DSU la Duchère	- 95 000,00		
compte 212 100 fonction 824 opération 006 Vaulx en Velin DSU	+ 95 000,00		

compte 231 510 fonction 824 opération 0057 Saint Fons DSU l'Arsenal	- 188 000,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0046 Bron DSU Parilly	+ 188 000,00		
compte 231 510 fonction 823	- 130 000,00		
compte 215 220	+ 50 000,00		
compte 215 210	+ 80 000,00		
fonction 821 opération 0408 Lyon 6° place Jules Ferry			
compte 231 510	- 200 000,00		
compte 212 100	+ 200 000,00		
fonction 822 opération 0017 Lyon 3° rue Garibaldi			
compte 231 510 fonction 822	- 240 000,00		
compte 215 210	+ 240 000,00		
fonction 821 opération 0390 Curis au Mont d'Or montée de l'Eglise			
compte 231 510	- 2 500 000,00		
compte 212 100	+ 2 500 000,00		
fonction 822 opération 0034 voirie de proximité			
compte 231 510	- 241 500,00		
compte 215 110	+ 146 500,00		
compte 212 100	+ 95 000,00		
fonction 822 opération 0045 requalification voies urbaines			
compte 231 510	- 146 650,00		
compte 215 110	+ 92 500,00		
compte 212 100	+ 54 150,00		
fonction 822 opération 0241 La Tour de Salvagny routes de Paris et de Lyon			

renvoi n° 5			
compte 211 100 fonction 824 opération 0069 Sainte Foy lès Lyon PAE vallon des Prés	+ 31 293,00	compte 132 800 fonction 824 opération 0069	+ 31 293,00
compte 211 200 fonction 824 opération 0071 Saint Priest PAE Mi- Plaine	+ 81 500,00	compte 132 800 fonction 824 opération 0071	+ 81 500,00
compte 211 200 compte 215 110 fonction 824 compte 215 130 fonction 821 opération 0071	+ 1 172 689,00 + 9 668 610,00 + 936 227,00	compte 134 300 fonction 824 opération 0071	+ 11 777 526,00
renvoi n° 6			
compte 458 123 fonction 824 opération 0056 Rillieux la Pape DSU Ville nouvelle	+ 776 168,97	compte 238 100 fonction 824 opération 0056	+ 776 168,97
renvoi n° 7			
compte 020 000 fonction 01	+ 243 191,00	compte 102 240 fonction 01	+ 243 191,00
renvoi n° 8			
compte 020 000 fonction 01	+ 25 897,64	compte 231 583 fonction 811 opération 0208 Saint Priest bassin Minerve	+ 25 897,64
compte 020 000 fonction 01	- 10,00		
compte 211 500 fonction 23 opération 0196 Lyon 7° ENS	+ 10,00		
compte 020 000 fonction 01	- 11 116,45		
compte 458 200 fonction 824 opération 0097 acquisitions foncières pour tiers	+ 11 116,45		
compte 231 320 fonction 813 opération 0108	+ 49 889,69	compte 231 310 fonction 113 opération 0103 niveaux centres d'intervention DIS	+ 49 909,47

compte 020 000 fonction 01	+ 19,78		
compte 132 800 fonction 822 opération 0034	+ 26 700,00	compte 132 800 fonction 822 opération 0034	+ 26 700,00
compte 020 000 fonction 01	- 3 745,00		
compte 132 800 fonction 822 opération 0034	+ 3 745,00		
compte 020 000 fonction 01	+ 6 545,98	compte 231 310 fonction 813 opération 0108 divers bâtiments et dépôts	+ 6 545,98
compte 212 800 fonction 824 opération 0111 domaine privé	+ 42 210,00	compte 212 800 fonction 824 opération 0111	+ 42 210,00

2 - Fonctionnement -

Des déplacements de réseaux n'appartenant pas à la Communauté (EDF, SYTRAL, France Télécom) sont réalisés dans le cadre de travaux de voirie. Cette dépense doit être analysée comme une subvention exceptionnelle au bénéfice des tiers propriétaires et être imputée au compte 674 500. Une provision de 0,250 MF doit être inscrite. Elle est abondée à partir des dépenses imprévues (renvoi n° 9).

Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement (en F) - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 9			
compte 674 500 fonction 822	+ 250 000,00		
compte 022 000 fonction 01	- 250 000,00		

II - MOUVEMENTS INTERBUDGETAIRES -

Dans le cadre de l'opération Porte des Alpes à Saint Priest, la construction du réseau d'eau potable nécessite une dépense de 480 kF HT (opération 0261) qui doit être transférée dans le budget des eaux. La réalisation des collecteurs, dans le même secteur, nécessite un transfert de crédits d'un montant de 4,950 MF HT (opération 0339). Les mouvements interbudgétaires se font par le truchement du virement de la section de fonctionnement qui diminue de 5,430 MF. Les écritures, dans le budget des eaux s'accompagnent de la prévision de TVA en recettes ainsi que sa constatation en créances (98,88 kF) (renvoi n° 10).

A Rillieux la Pape, le raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement de l'aire d'accueil des gens du voyage s'élève, en montants hors taxes, à 30 kF pour l'eau potable et à 780 kF pour les eaux usées. Ces dépenses nouvelles pourraient être financées à partir des crédits inscrits, au budget principal, dans le cadre de la mission habitat. Il convient d'abonder le crédit de versement aux budgets annexes d'un montant de 810 kF et de prévoir les inscriptions dans les budgets concernés sur l'opération aire d'accueil (0451) (renvoi n° 11).

Exercice 1999 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires (en F) - tableau n° 3 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 10			
budget principal			
compte 231 530 fonction 821 opération 0261 opération 0339	- 480 000,00 - 4 950 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 5 430 000.00
compte 023 000 fonction 01	- 5 430 000,00		
compte 657 150 fonction 811 opération 0261 opération 0339	+ 480 000,00 + 4 950 000,00		
budget des eaux			
opération 0261 compte 238 511 compte 276 200	+ 578 880,00 + 98 880,00	opération 0261 compte 131 200 compte 238 511 compte 276 200	+ 480 000,00 + 98 880,00 + 98 880,00
budget de l'assainissement			
opération 238 510 compte 238 510	+ 4 950 000,00	opération 0339 compte 131 200	+ 4 950 000,00
renvoi n° 11			
budget principal			
compte 657 140 fonction 524	- 530 000,00		
compte 657 170 fonction 824 opération 0116	- 280 000,00		
compte 657 150 fonction 811 opération 0451	+ 810 000,00		

budget des eaux			
opération 0451		opération 0451	
compte 238 4511	+ 36 180,00	compte 131 200	+ 30 000,00
compte 276 200	+ 6 180,00	compte 238 511	+ 6 180,00
		compte 276 200	+ 6 180,00
budget de l'assainissement			
opération 0451		opération 0451	
compte 238 510	+ 780 000,00	compte 131 200	+ 780 000,00

III - BUDGETS ANNEXES -

Dans le budget des eaux, une régularisation d'écritures sur exercice antérieur de 656 kF, est nécessaire pour des travaux de déviation de conduites d'eau potable dans le cadre de la réalisation du tramway (renvoi n° 12).

Dans le budget des opérations d'urbanisme en régie directe, le surdimensionnement du réseau d'eaux pluviales de la ZAC "du Nouveau Bourg" à Saint Romain au Mont d'Or, demandé par le service de l'assainissement, est à la charge de celui-ci. L'opération doit comptabiliser cette participation (222,5 kF) qui vient en diminution des coûts. Cette recette pourrait financer des travaux supplémentaires de la ZAC (91 kF) et une annulation partielle d'un titre pour un montant de 131 kF sur exercice antérieur. Les mouvements, qui vous sont proposés, le sont aussi en mouvements d'ordre pour la comptabilisation des stocks des terrains aménagés en régie directe (renvoi n° 13).

En 1998, dans la ZAC "du Parc de Gerland" (Ex-Bassin de Plaisance), la Communauté a cédé à la société SNC 3, place Antonin Perrin, un terrain de 6025 mètres carrés pour une valeur de 9,971 MF HT payable en trois versements. Le premier a été effectué en 1998 (3,324 MF), les deux autres le seront en 2001 et 2003. Les écritures proposées doivent constater la créance de l'acquéreur auprès de la Communauté et la sortie du compte de stocks pour la vente de ce terrain (renvoi n° 14).

Dans le cadre de la gestion active de la dette des eaux et de l'assainissement, des remboursements anticipés ont été effectués auprès du Crédit local de France. Le financement de ces remboursements peut être complété à partir des crédits d'intérêts rendus disponibles et transférés en amortissement du capital par le biais de l'autofinancement pour un montant de 307 kF dans les eaux et de 1,146 MF dans l'assainissement (renvoi n° 15).

Exercice 1999 - décisions modificatives - budgets annexes (en F) - tableau n° 4 -

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 12			
budget des eaux			
compte 238 511		compte 238 511	
opération 0356	+ 655 655,62	opération 0356	+ 655 655,62
compte 238 511	+ 111 930,88	compte 238 511	+ 111 930,88
opération 0137		opération 0137	

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,